

GUILLAUME était prieur en 1240. Le jour de la fête de saint Laurent de cette année, il fut témoin d'une concession faite à la chartreuse de Meyria par Humbert et Garnier de Rougemont, chevaliers (1).

HUGUES, au mois de mai 1242, acquit au nom de son prieuré, au prix de 40 sous, 12 deniers de cens, que la grange de Ceyzérieu devait à un nommé Guillaume Sobon.

RAYMOND. Ce prieur régla en 1247 les difficultés qui étaient survenues entre les chartreux et les habitants de Corbonod (2). Le 28 décembre 1249, il transigea avec Thomas, prieur de Talissieu, au sujet des dîmes de la grange de Pra Naz, à Passin, en consentant à laisser prélever, chaque année, sur les produits de cette grange, neuf bichets, moitié froment, moitié seigle, à la mesure de Champagne.

PASCAL. En 1284, il transigea sur les contestations qu'il avait avec Jean d'Esculieu, chevalier, et Jeoffray, son fils.

HUGUES II. En 1306, Jean de Vaux-Valençon reconnut, entre ses mains, tenir d'Arvières tout ce qu'il possédait. En 1310, il soutint aux assises tenues à Châteauneuf par Jean de Foras, juge de Bugey et de Valromey, un procès contre les habitants de Lochieu, au sujet de la forêt de Soumont.

P. Ce prieur vivait en 1314. Il soutint plusieurs procès contre les seigneurs de Sothonod et les habitants de ce village.

(1) Ibid, ibid.

(2) Manuscrits de Guichenon, à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, vol. 20, pièce n° 38.